Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Référence : ACORDA-RESS05112024115430



Résumé :
Liste des mentions de masters. (Les mentions sont subdivisées en spécialités ou parcours types)

Public cible : Etudiants ambassadeurs, Famille (Lycéen, étudiant, parent), Personnel du SCUIO-IP, Professeur, Proviseur, Psychologue de l'Education Nationale.

Thématiques : Master.

Type de ressource : Site web

Format du document : Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Institution : MESR

Lien vers la ressource : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028583174/